



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1952

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Villeurbanne**

objet : **Ouvrages de gestion de temps de pluie sur le bassin versant de la Feyssine - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Colin

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon).

**Conseil du 22 mai 2017****Délibération n° 2017-1952**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Ouvrages de gestion de temps de pluie sur le bassin versant de la Feyssine - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

**I - Présentation du projet**

Depuis la mise en eau de la station d'épuration de la Feyssine à Villeurbanne en mars 2011, plusieurs dysfonctionnements ont été constatés, notamment :

- une sous charge en temps sec sur la station d'épuration,
- des charges hydrauliques soudaines et intenses par temps de pluie,
- des apports de déchets importants en entrée de station,
- des effluents concentrés en zinc.

De ces anomalies résultent une baisse des rendements épuratoires liée à la variation temps sec et/ou temps pluie, un déversement des effluents non traités important au niveau du déversoir d'entrée station, un colmatage des dégrilleurs fins de la station et une impossibilité de recycler les boues sur des filières de compostage du fait de la trop forte concentration en zinc.

**II - Les objectifs du projet**

Pour remédier aux dysfonctionnements cités ci-dessus, des travaux sont nécessaires pour :

- réaliser une rétention d'eau de pluie dans l'émissaire de la plaine de l'est juste en amont de la station par la mise en œuvre d'une vanne motorisée pour limiter les à-coups hydrauliques constatés sur la station,
- améliorer l'auto surveillance de l'entrée de la station et du rejet au Rhône,
- modifier la vanne motorisée située entre les dégrilleurs fins et grossiers de la station, afin de limiter les volumes déversés par le déversoir d'orage en amont de la station,
- modifier éventuellement la maille des dégrilleurs, pour limiter leur colmatage.

**III - Coût du projet**

Le projet est estimé à 900 000 € HT et se décompose comme suit :

- 882 000 € HT pour les travaux,
- 18 000 € HT pour la mission coordonnatrice sécurité protection santé.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est susceptible de subventionner ce projet dans le cadre du contrat métropolitain à hauteur de 270 000 € maximum.

Les frais de fonctionnement seront à la charge de la direction de l'eau et sont estimés à 15 000 € HT par an ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** les travaux relatifs aux ouvrages de gestion de temps de pluie sur le bassin versant de la Feyssine à Villeurbanne.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme de l'opération P19 - Assainissement pour un montant de 900 000 €HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O5392 selon l'échéancier suivant :

- 2017 : 3 300 €HT,

- 2018 : 510 000 €HT,

- 2019 : 386 700 €HT.

**3° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.**